



Xn - Nocif



Xi - Irritant

Fiche de données de sécurité

CEE 88/379 DM 28/01/92 Révisé selon REACH Article 31 NORME 1907/2006

Raison sociale

Hi-Tec International
59 rue de l'Égalité
16160 GOND PONTOUVRE – France

Téléphone : +335 45 69 21 21

Télécopie : +335 45 69 38 89

Eco 10 000 Diesel et Essence

1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

- 1 - Désignation commerciale: Eco 10 000
- 2 - Fournisseur: Propriétaire et distributeur de la marque.
- 3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation.):
DETERGENT CIRCUIT INJECTION
- 4 - Autres données: - Teneur en matières actives : %

2 - Identification des dangers

- 1 - Principaux dangers: NOCIF (Xn) R20/21/22 Irritant (Xi) R36/38
R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 - En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S2 - Conserver hors de la portée des enfants.
S24 - Éviter le contact avec la peau.
S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- 2 - Risques spécifiques:
- 3 - Principaux symptômes: Pas d'autre information disponible

3 - Composition / informations sur les composants

- 1 - Nom chimique: - Mélange : Mélange
- N° CAS Composant : 111-76-2, 2- butoxyethanol, N° Index : 603-014-00-0, N° CE : 203-905-0, N° Enregistrement 01-2119475108-36-xxxx, Acute Tox.4 H332, Acute Tox.4 H312, Acute Tox.4 H302, Eye Irrit.2 H319, Skin Irrit.2 H315, Xn R20/21/22, Xi R36/38 <95%
- 2 - Composants apportant un danger:
- 3 - Impuretés (présentant un danger):
- 4 - Autres données:

4- Premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Consulter un médecin en cas d'indisposition. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

1 - Moyens d'extinction:

- Recommandés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

- Contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.

2 - Dangers spécifiques: Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂).

3 - Méthodes particulières d'intervention: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

4 - Protection des intervenants: Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1 - Précautions individuelles: Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

2 - Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

3 - Méthodes de nettoyage: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

7 - Manipulation et stockage

1 - Manipulation:

- Mesures techniques : Conserver le récipient bien fermé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

- Précautions : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

- Conseils d'utilisation : Cf Fiche Technique.

2 - Stockage:

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.

Conserver dans le conteneur d'origine.

- Conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Protéger de la lumière.

Forme des peroxydes avec l'air. Le produit est hygroscopique.

- Matières incompatibles : Mélange liquide combustible. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Conserver à l'écart de toute flamme ou source

d'étincelles - Ne pas fumer.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

- Matériaux d'emballage : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Matières à éviter :

Produits oxydants et spontanément inflammables.

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

1 - Mesure d'ordre Technique: 2-butoxyéthanol Cas : 111-76-2

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME) : 2 ppm, 9,8 mg/m³. Limite d'exposition professionnelle indicative.

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT) : 30 ppm, 147,6 mg/m³. Limite d'exposition professionnelle indicative.

INRS (FR), Désignation de la peau : Peut être absorbé à travers la peau.

2 - Paramètre de contrôle: Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Ne pas déverser dans des eaux de surfaces ou dans les égouts.

Eviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

3 - Equipement de protection individuelle:

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Type de Filtre recommandé : A

- Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les

conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Gants en Caoutchouc butyle ou gants en Caoutchouc fluoré.

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Vêtement de protection résistant aux solvants.

9 - Propriétés physiques et chimiques

1 - Etat Physiques:

- Forme : Liquide

- Couleur : Bleue

- Odeur : Légèrement étherée

2 - Valeur du pH: Non applicable

3 - Température de décomposition:

4 - Point d'éclair: 67°C (Méthode ASTM D 93)

5 - Température d'auto-inflammation: 230°C

6 - Caractéristiques d'explosivité: Limite d'explosivité, supérieure : 10,6 % (V) Limite d'explosivité, inférieure : 1,1 % (V)

7 - Pression de vapeur: 0,89 hPa (20°C)

8 - Densité de vapeur: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

9 - Masse volumique: 0,9 Kg/L

10 - Solubilité: Complètement miscible

11 - Coefficient de partage n-octanol/eau: log Kow 0,81 (25°C) (OCDE Ligne directrice 107)

12 - Température de solidification:

10 - Stabilité et réactivité

1 - Stabilité: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Pas d' données supplémentaires disponibles.

2 - Conditions à éviter: Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à la lumière.

Pas de décomposition thermique si le produit est stocké et manipulé comme indiqué.

3 - Matières à éviter: Oxydants forts, alcalis, métaux légers, aluminium.

4 - Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone.

11 - Informations toxicologiques

1 - Toxicité aiguë: Toxicité à dose répétée : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

2- butoxyéthanol Cas 111-76-2

DL50 : 1746 mg/kg (rat) : Oral

DL50 : >2000 mg/kg (cochon d'Inde) (OCDE Ligne directrice 402) : Dermale

Irritation de la peau Irritation des yeux

2 - Effets locaux:

3 - Sensibilisation: Non sensibilisant (cochon d'Inde) (Essai de Maximalisation).

4 - Toxicité chronique: Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Mutagénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Tératogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus. Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

5 - Toxicité à long terme:

6 - Effets spécifiques:

12 - Informations écologiques

1 - Mobilité: Le produit ne sévapore pas dans l'atmosphère depuis les eaux de surface., On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Poisson : CL50 : 1474 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel): 96 h OCDE Ligne directrice 203. Daphnie : CE50 : 1550 mg/l (Daphie) : 48 h OCDE Ligne directrice 202.

Algue : CE 1840 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 72 h OCDE Ligne directrice 201. Bactérie : CEO 700 mg/l (Pseudomonas putida) : 16 h DIN 38412.

2 - Persistance / dégradabilité: Donnée non disponible

90 % (aérobie; boue activée; Durée d'exposition : 28 jr (OCDE 301 B) Facilement biodégradable.

3 - Bioaccumulation: Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

4 - Ecotoxicité: Le produit n'est pas considéré comme persistant, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce produit n'est pas considérée comme très persistant ni très bioaccumulable (vPvB).

5 - Autres:

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

Le produit et l'emballage ne sont pas rejetaient en milieu naturel, ni dans les égouts. Faire enlever par une entreprise agréée et habilitée cf liste préfectorale.

Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

14 - Informations relatives au transport

1 - Numéro ONU :: Non applicable.

2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF:

- Terre Catégorie :

- Terre Tunnel :

- Terre Classe :

- Terre Code :

- Terre Groupe :

- Terre Etiquette :

- Terre Identifiant :

- Terre QL :

- Terre Dispo :

- Terre EQ :

3 - maritime IMDG:

- Mer Classe :

- Mer 2° Etiquette :

- Mer Groupe :

- Mer QL :

- Mer EMS :

- Mer dispo :

4 - aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

- Air Classe :

- Air 2° Etiquette :

- Air Groupe :

- Air Passager :

- Air Cargo :

- Air Note :

- Air EQ :

5 - Informations:

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID et le code IMDG.

15 - Informations réglementaires

1 - Réglementations communautaires:

R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S46 - En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

S24 - Éviter le contact avec la peau.

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

2 - Autorisations:

Tableaux des maladies professionnelles : 2-butoxyethanol : 84; Listé.

3 - Restrictions:

16 - Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : de Bordeaux 05 56 96 40 80

Produit réservé à l'usage de nettoyage moteur et ligne d'injection.

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : Eco 10 000 Date de dernière modification : 10/05/2013